



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Question écrite n° 23379

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Cet établissement tient un rôle essentiel dans la vie culturelle de Strasbourg et son rayonnement ne se limite pas au seul contexte national et européen. Instrument indispensable à l'enseignement et à la recherche en matière de sciences humaines, sociales et juridiques, il serait absolument nécessaire qu'un projet global et ambitieux permette à cette bibliothèque de continuer à assumer ses missions, et ce tout en se modernisant. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme un certain nombre de grands établissements, la Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNUS) relève du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Il bénéficie toutefois du soutien du ministère de la culture et de la communication pour certaines de ses activités : tout d'abord au travers de la Bibliothèque nationale de France, dont la BNUS est un des pôles associés pour les sciences religieuses et l'aire culturelle germanique, comme pour le dépôt légal en région. D'autre part, dans le cadre des aides du Centre national du livre aux établissements de l'enseignement supérieur, la BNUS reçoit depuis 2002 une subvention annuelle de 50 000 euros pour ses acquisitions. Bien entendu, le ministère de la culture et de la communication est prêt à participer à toute réflexion à laquelle il serait convié par les autorités chargées de l'enseignement supérieur, dans le respect des attributions respectives de chaque département ministériel.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23379

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6153

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7476